

AVIS PUBLIC

AVIS À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE S'OPPOSER À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1856-24

Avis est par la présente donné à toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement numéro 1856-24 modifiant le règlement numéro 1750-22 décrétant une dépense de 12 412 727 \$ et un emprunt de 12 412 727 \$ pour des travaux de reconstruction de rues, de construction ou réhabilitation d'un réseau pluvial, de bordures et/ou trottoirs, de réhabilitation d'égout sanitaire, de remplacement ou réhabilitation de l'aqueduc, de construction d'un nouveau réseau d'éclairage ou remplacement de l'éclairage existant et de réaménagement des emprises sur les rues : Laval, Liège, Lefebvre, Maurice, Monette (en partie), Meunier (en partie) et Métras (en partie), afin de modifier le bassin de taxation de la rue Maurice.

Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 16 juillet 2024, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1856-24 modifiant le règlement numéro 1750-22 décrétant une dépense de 12 412 727 \$ et un emprunt de 12 412 727 \$ pour des travaux de reconstruction de rues, de construction ou réhabilitation d'un réseau pluvial, de bordures et/ou trottoirs, de réhabilitation d'égout sanitaire, de remplacement ou réhabilitation de l'aqueduc, de construction d'un nouveau réseau d'éclairage ou remplacement de l'éclairage existant et de réaménagement des emprises sur les rues : Laval, Liège, Lefebvre, Maurice, Monette (en partie), Meunier (en partie) et Métras (en partie), afin de modifier le bassin de taxation de la rue Maurice, conformément à l'article 565 de la Loi sur les cités et villes.

L'objet de cette modification est de modifier le bassin de taxation de la rue Maurice, afin d'exclure les portions de rues avec une bordure existante.

Le texte du règlement se lit comme suit :

« CONSIDÉRANT que la Ville a décrété une dépense et un emprunt de 12 412 727 \$ par le règlement numéro 1750-22 amendé par les règlements numéros 1771-22 et 1817-23;

CONSIDÉRANT que le bassin de taxation de la rue Maurice doit exclure les portions de rues avec une bordure existante;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 juin 2024 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la même séance;

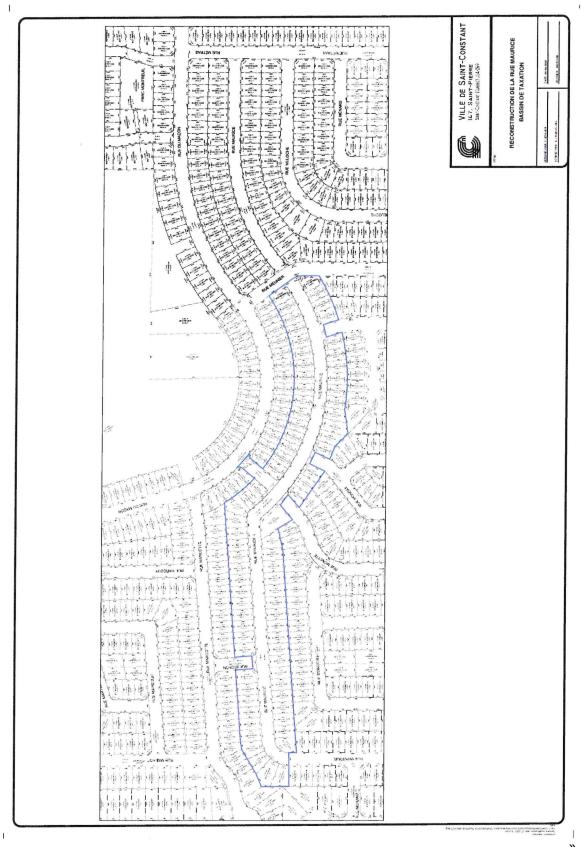
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 L'annexe 4 du règlement numéro 1750-22 est modifiée par le remplacement du plan intitulé « RECONSTRUCTION DE LA RUE MAURICE – BASSIN DE TAXATION » par le plan joint en annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire du 16 juillet 2024.

ANNEXE 1 BASSIN – RUE MAURICE



"

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre doit le faire par écrit dans les trente (30) jours de la date de la présente publication, à l'adresse courriel suivante : stafa@mamh.gouv.qc.ca

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, aux jours et heures habituels de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 13 h.

Ce règlement est également disponible pour consultation sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 29 juillet 2024.

Me Sophie Laflamme, greffière Directrice des affaires juridiques



RÈGLEMENT NUMÉRO 1856-24

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1750-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 12 412 727 \$ ET UN EMPRUNT DE 12 412 727 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE RUES, DE CONSTRUCTION OU RÉHABILITATION D'UN RÉSEAU PLUVIAL, DE BORDURES ET/OU TROTTOIRS, DE RÉHABILITATION D'ÉGOUT SANITAIRE, DE REMPLACEMENT OU RÉHABILITATION DE L'AQUEDUC, DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE OU REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE **EXISTANT** ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES EMPRISES SUR LES RUES: LAVAL, LIÈGE, LEFEBVRE, MAURICE, MONETTE (EN PARTIE), MEUNIER (EN PARTIE) ET MÉTRAS (EN PARTIE), AFIN DE MODIFIER LE BASSIN DE TAXATION DE LA **RUE MAURICE**

18 JUIN 2024

18 JUIN 2024

16 JUILLET 2024

PROPOSÉ PAR : MADAME JOHANNE DI CESARE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION:
DÉPÔT DU PROJET DE REGLEMENT:
ADOPTION DU RÈGLEMENT:
APPROBATION DES PERSONNES
HABILES À VOTER:
APPROBATION DU MINISTRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET
DE L'HABITATION:
ENTRÉE EN VIGUEUR:

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété une dépense et un emprunt de 12 412 727 \$ par le règlement numéro 1750-22 amendé par les règlements numéros 1771-22 et 1817-23;

CONSIDÉRANT que le bassin de taxation de la rue Maurice doit exclure les portions de rues avec une bordure existante;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 juin 2024 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la même séance;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 L'annexe 4 du règlement numéro 1750-22 est modifiée par le remplacement du plan intitulé « RECONSTRUCTION DE LA RUE MAURICE – BASSIN DE TAXATION » par le plan joint en annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire du 16 juillet 2024.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Geneviève Noël, greffière adjointe

ANNEXE 1 BASSIN – RUE MAURICE

SAINT-CONSTANT 10.00 Market 10.00 HODELINE RECONSTRUCTION DE LA RUE MAURICE BASSIN DE TAXATION milities. SARTÀM BUR SARTĒM BUR DOSSIER: 2022GE09 AND THE PROPERTY OF THE PROPER VILLE DE SAINT-C 147, SAINT-PIERRE SAINT-CONSTANT (QUEBEC) JSA-269 000-51-5100 000-51-5100 i urseim emptirates DATE: 04-05-2023 Wirst-stee PARC MONTREUIL 600 1 100 1 DUST ICE CON 2007 2007 2007 2007 2007 eccino pre-HAPPITAL and the same of can be ca CHE TOTAL 00.00-01-17.00 100.001 144 51-1755 144 51-1755 economics to our ttirst-gles HONEY COME

TOTAL 6508-51-2786 100 to 1 1000 H1 1200 Carry 10.000 5070-11-22-05 6070-11-22-05 www.in-ctm \$140°C1-1206 100-50-1286 PROPERTY AND STREET OF THE STR PROFESSION OF THE PROFESSION O 113.1 6010-9-1009 91.511 to Fritte (propriettos manifestados completados 1109-51-2705 1109-51-2705 (Marchales SERVICE AND ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON ADDRES Chester Con 100 120 1 110 5 1200 110 11 1200 21.031-2216 \$ VERFIE PAR. S. LAGACÉ, ING. PROPERTY OF THE PROPERTY OF TH sesection (DESSINE PAR: P.GOULLER RUE DU MAÇON mercus Sinch-seeds 1 CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE RUE MELOCHE and the second s ecurro-cos ecurro-cos l'erre-ree 1 all the same 100 TO 10 SICE-SECTION : 1 1000 1 4700 1 2 4410 90 1244 Breist inn 18 4 94 CA TO LONG S contract true is The second secon itus water Secretary Contraction Windshift Street 27.45768 2.45745768 2.45745768 Annual Company of the 727 95-80% 9630-98-1211 ica wat MINATURE S une testas i seriani 2 4 1199 91 2246 awarien) i socracius 1 i margritus i miliani RUE MAURICE anistani anistani S i war as seen Searce and Sales Contraction of the sales 100 Case(7) . Sec. 10.144 Same Division of the cario a . . 9800 TW 124 1 19 4000 22 SE 22 1 199 119 191 man / 14 0071-89-2246 W-10-22-24 SEA IVIEW RUE MAURICE water of the CON WALLE mericus. entry ene ASSESSED TATES RUE MARCOTTE Secretary Secret The second secon rationing Control Control was strike 1005 15 15 16 1005 15 15 16 sent to take 100 40 472L tott is the \$680-39-2218 poster? Salar Section 5 C and series (120-0-121 The state of the s Manager and Manage 10 mm ocid it izes 1200-1726 600-1726 sci-s-ctes STEERING STE reservation 1900-21-2266 Brees 1 cost specie state the The second secon west of state 14: was critica const wirted Mestarista mar. Committee of the commit enally car come scorer ctre ntrargas universes services services conterior : STATE OF THE PARTY 1120-17-17-1 2009 ST-2556 SEAL STATE The second secon MARCOTTE secretaries (no wite RUE MONGEAU 1000-00-1216 MATE OF STATE tterer ttee mercun marine i sererites RUEN RUE una in 100.00.1110 2009 25-2510 mes-se-etus services and services are services and services are services and services and services are services and services and services and services are servi cui seizie CHEST/LOS www.an STANSFORM STANSF 2 September 2 RUE MARSOLET mercus and the second s 477.44.6223 1.0.1 STATE STATE A emp strates esses at attra teratare RUEMART ne it the ere strett Property and Prope sacrate atte Trea. 45 15 15 enter ice STATE OF seed of the MICHEL STATE mar it till anti stratas AND THE PROPERTY OF THE PROPER Sale Land constrain 000 to 1116 wit diete constitute use witte CONTROLLAR COTTO CLAS Section 5 verter its 1.11 EN-15 (178 mer er itte TOHJIAM 3UR 11: TOTAL STATE OF THE PROPERTY OF 927-16-864 927-16-864 927-16-864 927-16-97-9 San San Participant of the control of the co 700 mm 7 mm mm 9727-29-000 40 CO. 10 2007-51-550 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-50 2007-51-A THE STATE in the state of th RUE MORAND 1 0220-1-4320 10 \$255.75.312 \$255.75.312 100 pt 10 2017-21-448. Williams 110 TO THE STATE OF TH 1 100 127.29.6847 217-16-316"

> Unitesser, Obeksuni Dem sees and Alberta Maria (17, 2023 - 9.101m Ale Cittera (17 1907) (1903 - 9.101m) (1903 - 1904) (19